



L'association ÉVEIL fête ses 30 ans



Rencontre et échanges

25-01-2023

avec les Députés de la Délégation aux droits des enfants
à l'Assemblée nationale,
sur l'éducation à la citoyenneté des jeunes



Rencontre et échanges

25-01-2023

avec les Députés de la Délégation aux droits des enfants
à l'Assemblée nationale,
sur l'éducation à la citoyenneté des jeunes

À la tribune de gauche à droite :

Olivier LEFORT, *Secrétaire de l'association ÉVEIL*

Michèle PEYRON, *Députée de Seine-et-Marne, Vice-présidente de la Délégation aux droits des enfants*

Andrée SFEIR, *Présidente de l'association ÉVEIL et présidente d'honneur du COFRADE, Conseil français des associations pour les droits de l'enfant*

Perrine GOULET, *Députée de la Nièvre et Présidente de la Délégation aux droits des enfants*

Anthony HEUZÉ, *Professeur de 6^{ème} SEGPA au collège Jean-Moulin à Saint-Nazaire*

Freddy CLAIREMBAULT, *Délégué général de l'association ÉVEIL.*

SOMMAIRE

Introduction

1. L'éducation à la citoyenneté des jeunes est-elle une priorité pour notre vie démocratique ?

2. L'éducation à la citoyenneté est-elle une priorité pour l'École ?

2.1 Peut-on former à la citoyenneté dans un climat scolaire dégradé ?

2.2 Pourquoi la formation à la citoyenneté paraît-elle déficiente ?

3. L'apprentissage de la vie démocratique est-il à réinventer ? Comment ?

Conclusion et remerciements

5

7

8

8

11

13

14



Andrée SFEIR,

Présidente de l'association ÉVEIL et Présidente d'honneur du COFRADE

L'association ÉVEIL est une association parascolaire qui fête cette année ses 30 ans.

L'association ÉVEIL intervient dans une démarche bienveillante à hauteur de jeune, de manière ponctuelle dans le cadre scolaire : elle n'évalue pas, « elle contribue à... ». Elle ouvre le champ des possibles. Son action permet de développer davantage d'échanges afin d'être mieux avec soi-même et avec les autres.

L'objectif de l'association ÉVEIL, en explorant tous les champs disciplinaires, est d'accompagner les jeunes à devenir des citoyens complets, responsables et libres.

Agréée par le ministère de l'Éducation nationale, l'association intervient en classe à la demande des professeurs. Elle intervient sur des thèmes sur lesquels les jeunes doivent se déterminer, leur santé, leur orientation, leur environnement, leur citoyenneté.

Dans toutes nos interventions, nous mettons en avant les droits des jeunes à s'exprimer et à participer à la vie de la société, reconnus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).



Nous sommes à l'écoute de leur point de vue et nous sommes leur porte-voix lors des manifestations que nous organisons, Rencontres citoyennes, forum jeunes, Prix ÉVEIL.

Pourquoi cette rencontre aujourd'hui ?

Les instances parlementaires s'intéressent à la question de l'éducation à la citoyenneté des jeunes. Le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée a saisi la Cour des Comptes. La Cour a rendu son rapport sur la formation à la citoyenneté en novembre 2021. Puis

le Comité a fait ses recommandations en mars 2022. L'association ÉVEIL a été auditionnée par le Comité comme association parascolaire. Le 7 juin 2022, le Sénat, à son tour, rendait son rapport d'information sur la redynamisation de la culture citoyenne : « Jeunesse et citoyenneté, une culture à réinventer ».

Les élections présidentielles et législatives se déroulaient en avril et juin 2022. Sans surprise, la participation des jeunes aux scrutins a été faible. Lors du second tour de l'élection présidentielle, l'abstention chez les 18-24 ans s'est même élevée à 41% (alors que la moyenne nationale était de 28 %).

A peine un an s'est écoulé. Où en est-on aujourd'hui ?

Dans ces différents rapports sur l'éducation à la citoyenneté des jeunes, de nombreuses pistes pour endiguer cette chute de la participation des jeunes ont été évoquées, des recommandations faites.

Nous, à l'association, nous continuons à dire que, malgré leur peu d'intérêt pour les urnes, nombre de jeunes souhaitent s'engager.

Nous avons donc, collectivement, un défi majeur à relever dans l'éducation à la citoyenneté de la jeunesse.



Michèle PEYRON,
Députée de Seine-et-Marne, Vice-présidente de la Délégation aux droits
des enfants

Après quelques propos d'accueil très chaleureux, la députée Michèle PEYRON nous a livré son témoignage sur sa principale mission au sein de l'Assemblée nationale, en tant que responsable de la PMI, à savoir la Protection Maternelle et Infantile. Ce dispositif manque de ressources, aussi bien humaines que financières pour assurer des missions de plus en plus nombreuses. Assurer l'intermédiation pour prévenir les troubles de l'enfance repose aussi bien sur des sage-femmes que des professeurs, ou encore la famille elle-même. Le but de ces professionnels est de lutter contre les principaux fléaux touchant les enfants. Ces fléaux peuvent être les écrans comme les maladies transmissibles, ou encore le harcèlement.

Afin de faire face aux problèmes de l'enfance, il faudrait fournir davantage de ressources, des formations plus conséquentes pour les professeurs, un rôle plus important dédié aux associations parascolaires et développer les référents "lutte contre le harcèlement", pour prévenir le harcèlement dans tous les établissements scolaires. Il est également nécessaire que les établissements arrivent à attirer des infirmières, ainsi que des psychologues scolaires, car il y a aujourd'hui de nombreux postes vacants.



1. L'éducation à la citoyenneté des jeunes est-elle une priorité pour notre vie démocratique ?

Constat partagé : il semble que les politiques ne cherchent pas à intéresser les jeunes à la chose publique. Depuis une vingtaine d'années, une délégation aux droits de l'enfant devait être mise en place à l'Assemblée nationale, là où le Sénat en possédait déjà une. Cependant, il a fallu attendre la nomination d'une femme à la tête de l'Assemblée nationale, Yaël BRAUN-PIVET, pour que cette délégation voie enfin le jour. Cette délégation a pour rôle de mieux prendre en compte les besoins de l'enfant, ainsi que de proposer des mesures permettant à l'enfant de se sentir mieux.



Perrine GOULET
Députée de la Nièvre et Présidente de la Délégation aux droits des enfants
souhaiterait :

- Étendre le dispositif du Parlement des enfants, organisé par l'Assemblée nationale, à deux classes de CM2 par circonscription minimum. Le but de ce dispositif est que chaque classe prépare une loi. Il s'agit d'une première approche très pratique du monde législatif.
- Continuer l'extension du dispositif de Conseils de Jeunes (CDJ) comme c'est le cas dans plusieurs municipalités de sa circonscription. Ce dispositif permet aux jeunes de s'engager et de jouer un véritable rôle citoyen.



- Renforcer l'éducation à la citoyenneté au sein des municipalités. En effet, le Maire est le représentant politique le plus proche des jeunes, donc la personne la plus susceptible de répondre au plus vite à leurs attentes citoyennes.
- Mettre en place des réunions d'enfants au sein de l'Assemblée nationale afin de faire contribuer les jeunes à des textes législatifs.
- La multiplication de sorties scolaires, plus particulièrement dans les lieux démocratiques. Ainsi, les jeunes pourraient ressentir et découvrir la démocratie de façon concrète.

En conclusion :

« Il est primordial de faire renaître la citoyenneté et le vivre-ensemble au sein de la société pour que chaque citoyen, à son échelle, puisse « Faire Nation ».

2. L'éducation à la citoyenneté est-elle une priorité pour l'École ?

Spontanément nous répondons positivement. Oui, l'éducation à la citoyenneté est une priorité pour l'École. « *L'école est le berceau de la République* », selon Lionel JOSPIN (Déclaration de politique générale - 19 juin 1997).

Et selon Jean ZAY, ministre de l'Éducation nationale en 1936 : « *Les écoles doivent rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas.* »

Mais l'école n'est pas cet asile inviolable. Le climat scolaire est tendu. Les atteintes au principe de laïcité se multiplient. Le harcèlement pèse sur les jeunes et sur la vie scolaire. La mort du jeune Lucas le 13 janvier 2023 à Épinal nous l'a tristement rappelé.

2.1 Peut-on enseigner l'éducation à la citoyenneté à l'école, dans un climat scolaire dégradé ?

Le harcèlement

5 à 6 % des élèves en seraient victimes, mais les associations estiment que ce chiffre s'élèverait en réalité à 10 %. Selon l'IFOP, ces violences auraient lieu majoritairement au collège (54 %), en primaire (23 %) et au lycée (13 %).

Le Sénat, dans son rapport sur la redynamisation de la culture citoyenne¹, alerte sur la fiabilité des chiffres du harcèlement scolaire en France et considère que le harcèlement, dans sa globalité, n'est pas bien appréhendé dans les établissements.

Heureusement, il y a des initiatives et nous pouvons citer celle des jeunes de 6^{ème} SEGPA du collège Jean-Moulin à Saint-Nazaire, qui se sont emparés du concours vidéo Prix ÉVEIL à la citoyenneté (sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression) pour parler du harcèlement.



Anthony HEUZÉ,
Professeur de 6^{ème} SEGPA au collège Jean-Moulin à Saint-Nazaire (44)

Anthony HEUZÉ, professeur d'une classe de 6^{ème} SEGPA, a participé au concours vidéo Prix ÉVEIL à la citoyenneté en 2022, sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression, réalisant ainsi une vidéo sur le harcèlement scolaire avec ses élèves, harceleurs comme harcelés. Cette vidéo, « Slam contre le harcèlement », a remporté la mention Défenseur des enfants et



le prix « coup de cœur du public ». Cette réalisation primée a eu un effet « boule de neige », au sein de l'établissement : les autres élèves ont changé leur regard vis-à-vis des classes de SEGPA, des collectivités territoriales, les médias locaux, et les réseaux sociaux s'y sont intéressés. Par ce moyen de communication incontournable chez les jeunes, de nombreux élèves ont été touchés par la vidéo et par son message contre le harcèlement. Certains ont pris conscience de leurs actes ou de ce qu'ils ont subi et ont décidé de sortir du silence.

Anthony HEUZÉ est à présent « référent harcèlement » dans son collège, dans le cadre du dispositif PHARE, mis en place par l'Éducation nationale. Un certain nombre de professeurs souhaitent également être formés au dispositif, cependant peu d'entre eux réussissent à obtenir cette formation. Les professeurs formés doivent eux-mêmes former les autres enseignants, ce qui représente une charge en plus dans leur emploi du temps, alors qu'ils peinent déjà à entendre tous les élèves concernés. Les mécanismes de lutte contre le harcèlement existent bien dans le cadre scolaire, mais les moyens manquent.

Les atteintes à la laïcité

Le nombre d'infractions à la réglementation en vigueur sur la laïcité (loi du 15 mars 2004) au sein des écoles, collèges et lycées publics, s'élève à 720 en octobre 2022, contre 313 en septembre dernier, selon les chiffres du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Les faits se déroulent principalement dans les collèges. Des vidéos diffusées sur le réseau social TikTok incitent à outrepasser la loi du 15 mars 2004.

Ces atteintes rendent inaudibles les enseignements de l'Enseignement Moral et Civique (EMC). Pourtant, il faut noter la formation massive des enseignants à la laïcité.

1. <http://www.senat.fr/rap/r21-648/r21-6481.pdf>



Discussion

Nathalie CASSAU-VICARINI,
Vice-présidente du COFRADE.

La commission des 1 000 jours a posé des bases solides, scientifiques sur la nécessité d'agir tôt. En France, un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, dans le bassin minier, un tiers. Comment peut-on avancer dans un pays où on ne se préoccupe pas suffisamment des premières années ? où il n'y a pas assez d'argent public dédié ?

Les souhaits : réaliser un travail en commun en interministériel, permettant plus de dialogue entre les ministères ayant en charge l'enfance. Créer une instance permettant de fluidifier le parcours de l'enfant de la périnatalité, jusqu'à l'école en prévention des inégalités.



Nathalie HENNEQUIN,
*assistante sociale Éducation nationale,
membre du bureau du syndicat
des assistantes sociales de la FSU et
administrateur du COFRADE,*

Elle a déploré l'état critique dans lequel se trouve sa profession, comme l'indique le rapport sur les activités et les métiers de ce secteur. L'assistante sociale joue un rôle essentiel au sein des écoles, mais aussi au sein des communes. Toutefois, elle ne se sent pas reconnue. Les professionnels vivent avec une grande fatigue et estiment souffrir au travail. Plus de la moitié veulent changer de métier.

Le harcèlement fait partie des missions traitées mais, faute de temps, le traitement des problèmes liés à la protection de l'enfance, ainsi que l'aspect citoyenneté des jeunes ne peuvent pas être abordés.

Les souhaits : renforcer les équipes, en intégrant le personnel scolaire pour les questions d'aide à l'enfance, avoir une vision plus large des problèmes liés à l'enfance, car tous ces problèmes ne proviennent pas exclusivement de l'école.

Les députées ont accueilli ce témoignage et souhaitent renforcer la mise à disposition d'infirmières ou d'assistantes sociales et de médecins scolaires dans les écoles.

Andrée SFEIR, Présidente de l'association ÉVEIL :

Lors de la mandature précédente, le gouvernement s'est concentré sur la petite enfance. Est-il prévu, durant cette mandature, la mise en place d'une stratégie de lutte contre le harcèlement à la hauteur des enjeux ? Selon vous, comment bloquer les surenchères sur les réseaux sociaux ?



Perrine GOULET, *Députée de la Nièvre et Présidente de la Délégation aux droits des enfants*

Effectivement, beaucoup de choses se jouent avant 3 ans, mais tout ne se joue pas avant 3 ans, et heureusement, parce que moi je suis convaincue que jusqu'à 17/18 ans, on peut encore agir. Un service public de la petite enfance est en cours de réflexion, avec le ministre de l'Éducation nationale. Toutefois, il faut veiller à ce que les 1 000 premiers jours n'obèrent pas le reste de la prise en charge des autres années.

Je suis convaincue que l'école ne peut pas tout faire, mais que sur le lieu de l'école, on peut faire plus. Effectivement, en renforçant, les assistantes scolaires et les assistantes sociales, mais également en faisant rentrer un peu plus les associations parascolaires, en faisant plus de sensibilisations en dehors du temps scolaire.

Le harcèlement a toujours existé, mais il prend une nouvelle tournure depuis quelques années. En effet, le harcèlement se poursuit même lorsque l'élève change d'établissement par le biais du cyberharcèlement. Il est donc important de collaborer avec les plateformes pour que les surenchères sur les réseaux sociaux soient bloquées plus rapidement.

2.2 La formation du citoyen proprement dite

L'éducation à la citoyenneté commence dans les familles, elle s'apprend et se pratique dès l'école et le collège.

Le constat : la majorité des jeunes n'ont pas les bases leur permettant de s'intéresser à la vie politique et de s'engager.

Aujourd'hui, la formation à la citoyenneté dans le cadre scolaire, via le parcours citoyen, est ambitieuse. Sa mise en œuvre est complexe. Elle n'est donc pas opérationnelle dans tous les établissements.

Peu d'heures sont dédiées à l'Enseignement Moral et Civique (EMC) : à l'école 1h par semaine, au collège 1h toutes les 2 semaines. L'évaluation au brevet des collèges a un impact positif. L'Éducation nationale pourrait former massivement les enseignants à la mise en œuvre du parcours citoyen, désigner un référent parcours citoyen dans chaque établissement, avec une lettre de mission et une rémunération.

Pour l'Enseignement Moral et Civique (EMC), il faudrait augmenter et sanctuariser les temps dédiés, intégrer la dimension numérique et faire des évaluations.

Une nouvelle dimension de la citoyenneté se joue aujourd'hui sur les réseaux sociaux.

L'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) est axée sur le discernement, mais l'éducation aux médias est le parent pauvre.

L'insuffisante maîtrise du français

Par ailleurs, la maîtrise du français écrit, lu, parlé, est une base nécessaire, notamment pour l'éducation citoyenne à l'école. Le jeune qui s'engage, connaît les règles du débat, sait argumenter. Sans connaissance du vocabulaire, sans apprentissage de l'oral, il ne peut le faire. Comment veut-on forger du commun sans pouvoir échanger ?

Le ministère vient de confirmer le niveau insuffisant des élèves en mathématiques et en français. La mesure annoncée pour la prochaine rentrée, donner une heure de soutien par semaine aux élèves, vous semble-t-elle suffisante ?



Réponse de la députée Michèle PEYRON

- L'heure de soutien ne sera pas suffisante. Depuis une vingtaine d'années, les compétences grammaticales et orthographiques des élèves chutent considérablement.
- Le français semble avoir perdu de son sens, les programmes sont trop vastes et trop volumineux.

3. L'apprentissage de la vie démocratique est-il à réinventer ? Comment ?

L'apprentissage de la vie démocratique à l'école et en dehors



Olivier LEFORT, Secrétaire de l'association ÉVEIL

À l'école :

Le rôle de délégué de classe n'attire plus les élèves ; de moins en moins de jeunes se présentent. Le rôle de délégué de classe est jugé trop rigide, il a du mal à exister dans les établissements, surtout que ce rôle n'apporte que peu de reconnaissance. Une semaine de l'engagement se déroule en début d'année scolaire, afin de susciter des vocations.

La représentation aux instances CVL², CVC³ est insuffisante également. Les causes sont multiples : peu de participation des adultes aux CVL, CVC, manque de reconnaissance pour les élèves engagés.

Selon les chiffres de l'INJEP⁴ de décembre 2021, néanmoins un tiers des élèves se sont engagés dans le cadre du collège. De nouveaux types d'engagements leur ont été proposés, qui les attirent davantage : dispositifs d'éco-délégués, ambassadeurs contre le harcèlement scolaire... A noter que les filles s'engagent beaucoup plus que les garçons.

Hors de l'école :

Le nombre de Conseils de Jeunes (CDJ) est dérisoire par rapport aux nombres de collectivités territoriales : le dispositif recense 1486 Conseils de Jeunes en 2021, pour près de 782 en 1995. Les Conseils de jeunes ont pour but d'initier les jeunes à la vie citoyenne, en faisant d'eux, des acteurs à part entière de la vie locale.

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) a pour but de forger une conscience citoyenne chez les jeunes.

2. CVL : Conseil de la Vie Lycéenne, qui réunit les élèves représentants au sein du lycée, pour impulser une nouvelle dynamique dans les établissements scolaires, de nouveaux projets, un meilleur fonctionnement d'établissement et du mieux-vivre pour les élèves.

3. CVC : Conseil de la Vie Collégienne, qui réunit les élèves représentants au sein du collège, pour impulser une nouvelle dynamique dans les établissements scolaires, de nouveaux projets, un meilleur fonctionnement d'établissement et du mieux-vivre pour les élèves.

4. INJEP : Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire.



Cette journée dispose d'une bonne attractivité. Ce dispositif possède un rôle en matière d'insertion sociale et professionnelle en identifiant les jeunes en difficulté scolaire. Elle leur propose alors une orientation dont plus de 12 000 jeunes ont bénéficié.

Malgré la loi Citoyenneté de 2017, l'apprentissage de la vie démocratique semble en panne. Les jeunes demandent un temps scolaire approprié à des pratiques sportives, culturelles

et à l'engagement. L'acceptation classique du citoyen (droit de vote, d'éligibilité, d'accès à la fonction publique...), soumis à des devoirs et au respect des lois au nom de l'intérêt général, est bien loin de la compréhension des jeunes.

Toutefois, certains domaines attirent davantage les jeunes, et les poussent à s'engager de plus en plus. En effet, l'écologie et l'humanitaire ont une importance capitale à leurs yeux : ils sont très nombreux à s'engager dans ces causes, notamment en réalisant des marches pour le climat ou encore des maraudes, pour venir en aide aux personnes dans le besoin. Les jeunes sont de plus en plus nombreux à vouloir jouer un rôle citoyen dans les institutions concernées par ces thématiques. Les jeunes se montrent aussi de plus en plus enclins à participer aux dispositifs de prévention contre le harcèlement et le racisme.

Le périmètre de la citoyenneté évolue, son sens profond aussi.

En conclusion :

« Il est donc nécessaire de réfléchir, d'observer et d'écouter comment les jeunes s'expriment, car c'est au travers de leurs paroles que la citoyenneté des jeunes pourra se créer. »

Remerciements

L'association ÉVEIL remercie Madame Marie LEBEC, députée de la 4^{ème} circonscription des Yvelines, ainsi que son équipe, pour l'organisation de cette journée de rencontre et d'échanges sur l'éducation à la citoyenneté à l'Assemblée nationale.

Nous souhaitons également remercier les députés, Madame Perrine GOULET, ainsi que Madame Michèle PEYRON pour nous avoir accueillis et s'être prêtées au jeu des questions/réponses.

Enfin, nous remercions les membres de l'association ÉVEIL et tous ceux qui ont répondu à l'invitation.





*Pour l'éveil des jeunes
à la citoyenneté*

Association ÉVEIL

agrée par le ministère de l'Éducation nationale

105, chemin de Ronde - 78290 Croissy-sur-Seine

01 30 53 43 24

info@eveil.asso.fr - www.eveil.asso.fr

